Sensibilisation des industriels à la gestion de crise d'un évènement

Service PREVISION – Groupement 4 – SDIS 59



Sommaire

- ☐ Préparation et anticipation
 - Les plans (POI PPI autres plans)
 - L'alerte des secours
 - Les exercices
- ☐ Organisation du commandement
 - Les notions de COS DOS DOI
 - Mise en œuvre opérationnelle
- ☐ Nos outils de commandement
 - Cadre d'ordre
 - Outil géographique : La SITAC
 - Le Parcellaire
 - L'OCT
 - Les véhicules
 - Les fonctions d'officiers

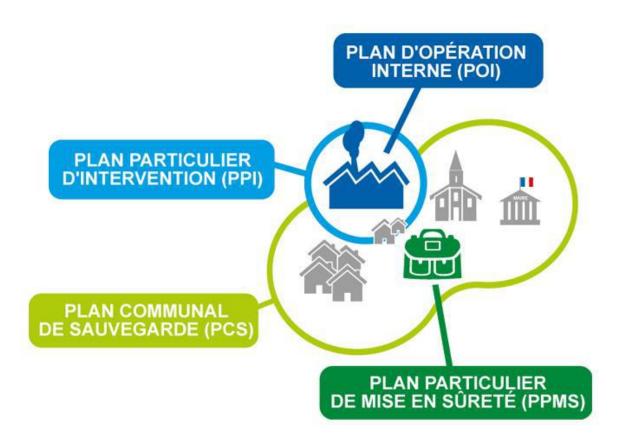


L' « avant-crise » Phase de préparation et d'anticipation

LES PLANS

Définition des mesures d'organisation, des méthodes d'intervention et des moyens nécessaires

- Contenir les incidents et maitriser le développement du sinistre de façon à minimiser les effets
- Limiter les dommages causés à l'homme, aux biens et à l'environnement
- Protéger le personnel, les populations et l'environnement
- Communiquer les informations nécessaires aux riverains, aux services et aux autorités

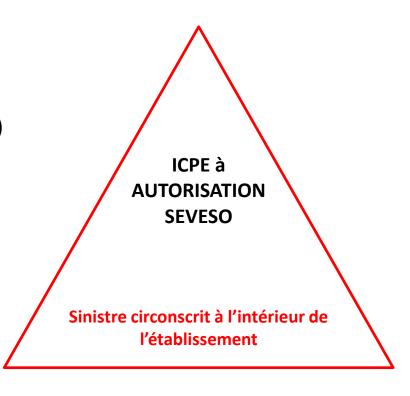


Le POI = Plan d'Opération Interne

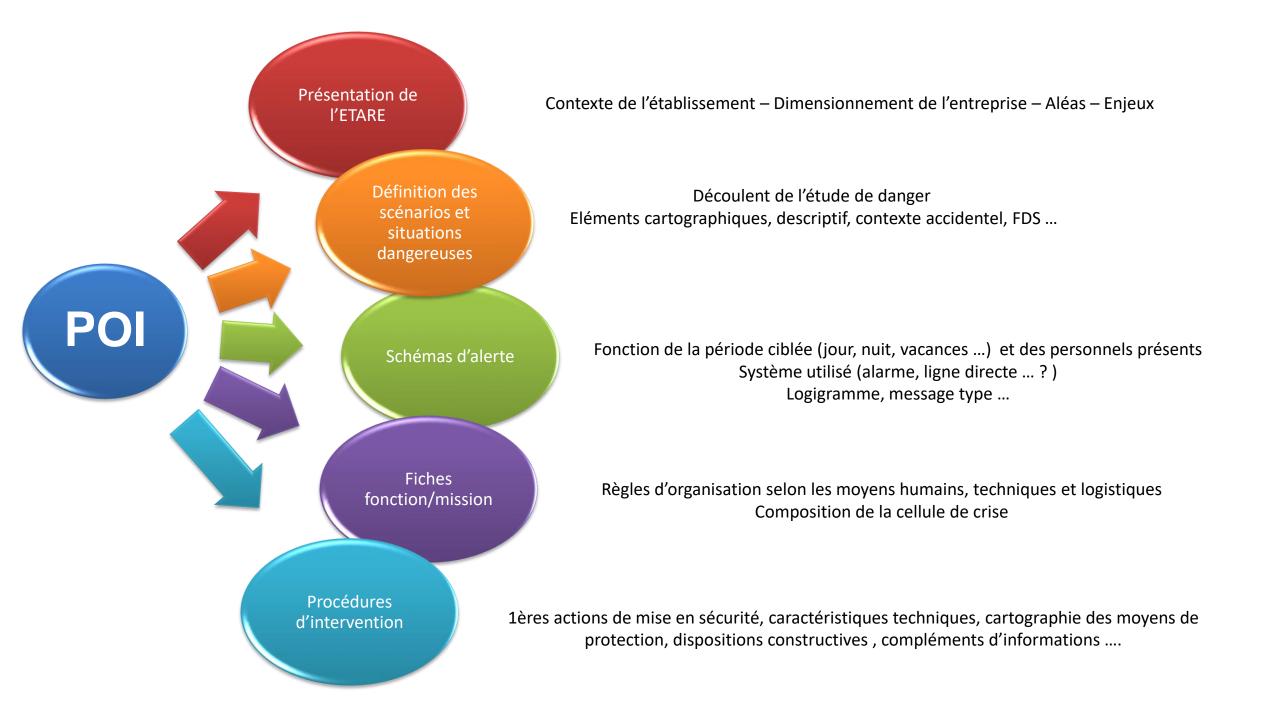
- Relève de l'exploitant du site SEVESO (sous contrôle de la DREAL et du SDIS)
- Exigé par la Préfecture
- Etabli à partir de scénarios d'accidents analysés dans l'étude de danger
- Document opérationnel

Contenu : (sur la base des résultats de l'étude de dangers)

- Analyse des scénarios d'accidents (hypothèse majorante)
- Procédures d'alerte
- Organisation des secours
- Indications sur la localisation des principales installations
- Recensement des sources de risques
- Moyens d'intervention externes et internes (humains et matériels)



Le déclenchement du POI d'un exploitant entraine de facto la mise en veille des plans d'urgence concernés en cas d'aggravation (PPI, PCS)



Pérennité toute l'année et pour n'importe quel sinistre

- heures ouvrables ou non,
- différents risques (ne pas se focaliser sur le risque incendie...)



Inventaire humain et matériel

- fonctions des personnels + remplaçants,
 - fiches réflexes, fiches de tâches,
 - scénarii possible,
 - risques et zones à protéger ...

DOCUMENT OPERATIONNEL

Format Classeur

- liste des destinataires avec nombre d'exemplaire,
 - mises à jour,
 - glossaire de tous les termes et sigles utilisés
 - charte graphique adaptée au SP,
 - identification des matières dangereuses
- les annexes (plans, zones à risques, schéma des réseaux ...),
 - des chapitres identifiés ...

EXEMPLES

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL - ÉTAT DES LIEUX

→ HALL DE PRODUCTION

Surface	Effectifs		Niveaux	Activité	Équipements	Risques associés
	P. prod	H. prod			principaux	
		-				

	Dispositions constructives	Moyens de protection		
Façades	bardage métallique	INCENDIE		
Murs	parpaing mi-hauteur + bardage métallique	Extincteurs adaptés au risque à cha		
Planchers	béton	étage		
Poteaux	métalliques			
Escaliers	métalliques			
Charpente	métallique			
Toiture	bac acier / fibro ciment			
		SECOURS A PERSONNE		
		ANTI POLLUTION		

CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PROTECTION

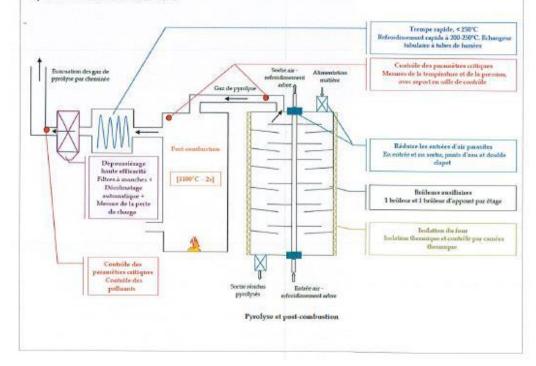
Localisation des mayens, organes relatifs à la détection, prévention et protection des installations

PROCESS

- détecteur de flamme au niveau des brûleurs, couplé à vanne d'isolement automatique sur arrivée gaz.
- \rightarrow mise en sécurité par arrêt du four en cas de détection d'un dysfonctionnement ou de défaillance des équipements
- contrôle visuel démarrage des brûleurs et veilleuse

SALLE DE CONTRÔLE PROCESS

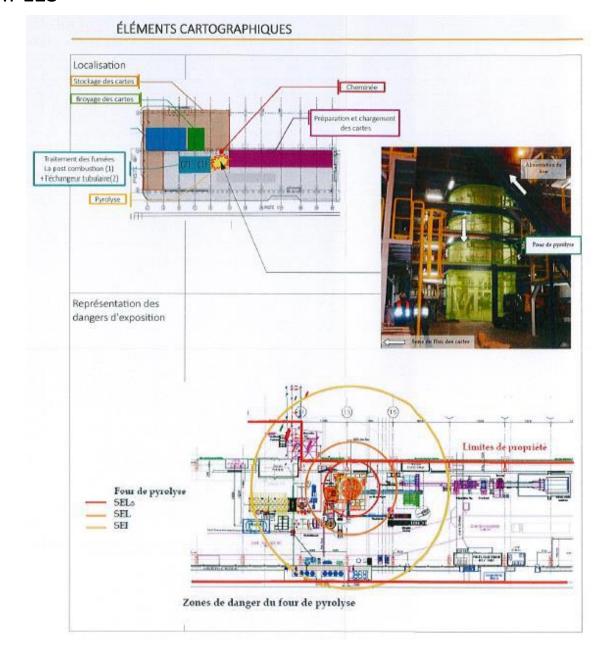
- supervision assurée 24h/24 365j / 365
- contrôle des paramètres de fonctionnement du four ;
- * P gaz mesurée dans le circuit au niveau des brûleurs
- * Température process
- * Volume / débit gaz utilisé
- * lignes de vibrations pour détection des blocages et ruptures éventuelles d'équipements
- injection d'air de refroidissement



EXEMPLES

CONTEXTE ACCIDENTEL - DESCRIPTIF

Conditions de survenance	Accumulation de gaz combustibles suite à dysfonctionnement du brûleur → formation d'un nuage de gaz inflammable dans le corps de chauffe					
Produit concerné	Gaz combustibles → gaz naturel (CH4) CH4 - Méthane gaz comprimé, extrêmement inflammable LIE - LSE [5 à 15% volume dans l'air] T° auto inflammation : 595 °C Explosion → effets de surpression Explosion du four de pyrolyse [Réf. Entime 2622-006-009 / Rév 8 / DS-04-2013]					
Pictogramme – Réf FDS						
Comportement						
Scénario majeur identifié dans l'EDD						
Distances maximales	STATE OF THE STATE	Type d'effet : surpression				
des effets (selon EDD Rét Entime 2627-006-009 / Rév B / 05.04.2013)	Données d'entrée Volume interne : 196 m³ Alimentation: gaz naturel CH ₄ – LIE 5 % Quantité CH ₄ mise en jeu : 2,82 kg					
	Méthode Multi-énergie – indice 5					
	S.E.L.s	200 moars -> seul effets dominos	5 m			
	S.E.L	140 mbars → dégâts graves structures	10 m			
	S.E.I	50 mbars → dégâts légers structures	25 m			
Conséquences et effets dominos envisageables	5.E.L.s - destruction de la post combustion - destruction du convoyeur d'alimentation du four de pyrolyse - destruction de la séparation matérialisant la limite de propriété S.E.L - atteinte grave du silo de stockage → risque d'effondrement — volume 50 m³ capacité : 30 tonnes de cartes broyées - impacts sur les échangeurs tubulaires → risque de fuite sur le réseau vapeur S.E.I					
- Atteintes plus ou moins importante du stockage de concentré de métaux Délai avant survenance Cinétique rapide – de l'ordre de quelques secondes une fois le nuage de gaz inflammable formé						



L'alerte des secours

QUI ? Identifiant de l'appelant – destinataires

- Toutes les personnes du site (formation du personnel ?)
- Une personne spécifique (accueil ?)
- Numéros d'urgence directement (15, 18, 112 ?)

AVEC QUELS MOYENS ? → De quels postes ?

- N'importe quel téléphone filaire, poste de garde, accueil ...
- Téléphone portable
- Ligne directe
- Grille d'alerte type au poste de garde

RENSEIGNEMENTS A DONNER

- Identification de l'adresse précise nom de l'ETARE
- Adresse par laquelle les secours doivent se présenter
- Description du sinistre
- Etat des lieux (superficie brulée, nombre de victimes ...)
- Actions effectuées ou en cours (évacuation, confinement, mise en sécurité)
- Risques particuliers (CHIM, RAD, Gaz, HT ...ect)

ECHANGES AVEC L'OPERATEUR CTA

- Donne des conseils
- Informations complémentaires
- Autorise à raccrocher





De prese	nter i
Toi Fentreprise	
Rue	
Sur la commune de	***************************************
Nom de l'appelant	
Numéro de contre appel	
	$\overline{}$
Sinistre :	Localisation précise :
Nous avons un incendie, une fuite, un	Le sinistre se posse dons le bôtiment
effondrement, une explosion, un accident	au dars Fentrepôt ou
corporel su	L'arrivée des secours se fera par l'entrée
	numéro ou par la rue
	Le vent vient deet
	souffle vers
Les risques po Le sinistre concerne des motières dongereuses : Liquides gy Solides gy Sozeuses	Préciser : Codes donger :
Le sinistre concerne des motières dongereuses :	Préciser : Codes donger :
Le sinistre concerne des motières dongereuses : Liquides gu Solides gu Gozeuses Taxques <u>et/ou</u> Inflammables <u>et/ou</u> Corrocines <u>Et/ou</u> explosives <u>et/ou</u> nocives Le sinistre concerne des motières rodioactives :	Préciser : Codes donger :
Le sinistre concerne des motières dongereuses : Liquides gu Solides gu Gozeuses Taxques <u>et/ou</u> Inflammables <u>et/ou</u> Corrocines <u>Et/ou</u> explosives <u>et/ou</u> nocives Le sinistre concerne des motières rodioactives :	Préciser : Codes donger :
Le sinistre concerne des motières dongereuses : Liquides gu Solides gu Sozeuses Taxques <u>et/ou</u> Inflammables <u>et/ou</u> Corrosines <u>Et/ou</u> explosives <u>et/ou</u> nocives Le sinistre concerne des motières rodioactives : Le sinistre concerne du gas sous pression :	Práciser : Codes donger :
Le sinistre concerne des motières dongereuses : Liquides gu Solides gu Gossuses Taxques <u>et/ou</u> Enflormables <u>et/ou</u> Corrosines <u>Et/ou</u> explosives <u>et/ou</u> nocives Le sinistre concerne des motières radioactives : Le sinistre concerne du gas sous pression : Blaccés :	Mesures prises : Nous dvens : Evacué le personnel / ou une partie
Le sinistre concerne des motières dongereuses Liquides gu Solides gu Sossuses Texques <u>et/ou</u> Enflormables <u>et/ou</u> Corrosines <u>Et/ou</u> explosives <u>et/ou</u> nocives Le sinistre concerne des motières radioactives : Le sinistre concerne du gas sous pression : Blaccés : Blaccés : Ours avons	Préciser : Codes donger : Codes mattère : Mesures prises : Nous avens :

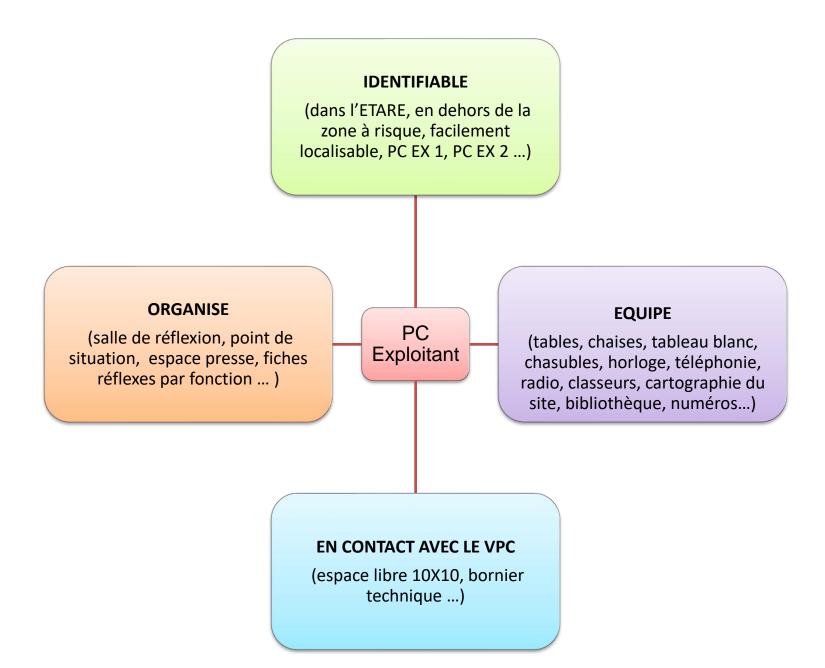
Un deuxième appel peut confirmer ou non le sinistre et donner plus



Le PC Exploitant

Objectifs:

- Gère la crise dans l'établissement : (entre les différents services de l'établissement et services extérieurs)
- Assure la communication (structure hiérarchique, presse, familles, fournisseurs ...)
- Gère le « post crise »

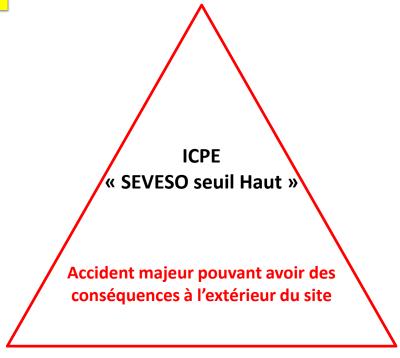


Le PPI = Plan Particulier d'Intervention

- Déclinaison du plan ORSEC Décret 2005-1157) « Disposition ORSEC PPI »
- Etabli par la Préfecture, après avis des Maires et des populations concernées (sur la base des éléments fournis par l'exploitant)
- Mis en application sur ordre du préfet
- Vise à mobiliser les acteurs pré identifiés (Services de secours, collectivités territoriales, exploitants d'autres sites à proximité ...)

<u>Contenu</u>:

- Description générale des scénarios d'accidents et des effets possibles
- Zone d'application
- Mesures d'information, de protection, et d'évacuation des personnes
- Premières mesures prises par l'exploitant avant l'arrivée des secours
- Mesures de remise en état après dommage grave sur l'environnement



Le déclenchement du PPI d'un exploitant entraine de facto la mise en veille des plans d'urgence concernés en cas d'aggravation (PCS)

Autres plans : échelle communale

Le PCS = Plan Communal de Sauvegarde

Mis en place par le Maire

- Outil d'aide à la décision en cas d'accident majeur ou de crise communale
- Recensement des risques et moyens sur la commune
- Obligatoire dans les communes dotées d'un PPR ou PPI

Il organise:

- Les procédures d'alerte et d'information des populations
- Les moyens de secours et de déblaiement
- Les moyens d'hébergement
- Les moyens de transport en cas d'évacuation
- Les recours aux associations

Le PPMS = Plan Particulier de Mise en Sureté

Déclenché par le directeur d'établissement

- Plan de secours en milieu scolaire

Il prévoit :

- Les conduites à tenir
- Les modalités de communication vers l'extérieur
- Organise la mise à l'abri des élèves et du personnel
- Réduit leur vulnérabilité avant l'arrivée des secours

Les exercices

Objectifs:

- Vérifier l'efficacité des plans et assurer les mises à jour nécessaires
- Détecter les points à améliorer concernant l'organisation du plan, le comportement des intervenants, le systèmes de mises en sécurité et les matériels incendie
- Valider les conclusions des études de dangers
- Entrainer le personnel et réaliser des retours d'expérience
- Accès facilité au SDIS dans l'établissement pour reconnaissance et connaissance des sites



POI

Réalisé en commun avec les Sapeurs-Pompiers et les services spécialisés

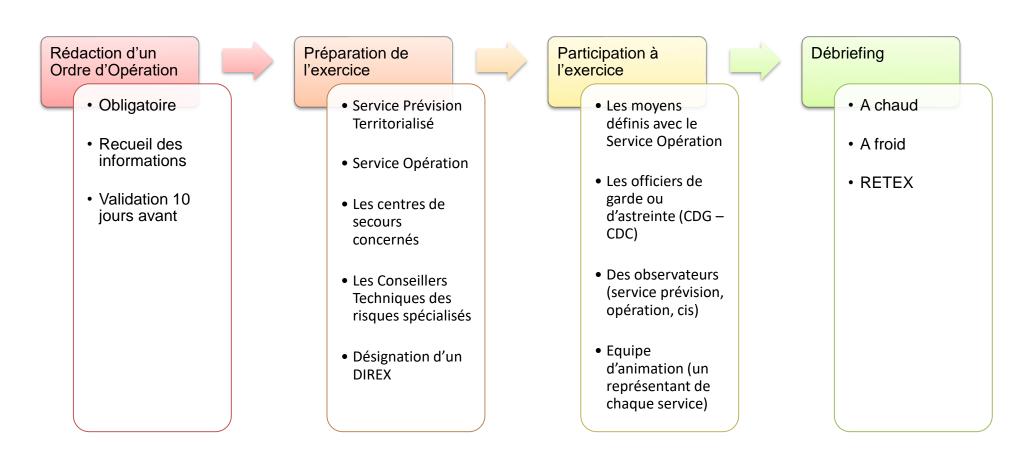
Testé à des intervalles n'éxédant pas 3 ans pour les AS

PPI

Réalisé au moins tous les 5ans, tous les 3 ans pour les installations SEVESO et les stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures ou de produits chimiques A l'initiative du préfet

Note opérationnelle n°2018-34

→ Doctrine relative aux ordres d'Opération Exercices – Procédures et consignes Exercice relevant d'un plan de secours réglementaire (POI, Orsec)





Ordres d'Opération Exercices

FICHE 4

Modèle d'Ordre d'Opération

Version : 1.0



Le Directeur, Chef du Corps Départemental

Destinataires in Fine

Service PREVISION Groupement X

Affaire suivie par :

Tél.: XX XX XX XX XX - E-mail: XXXXXX@sdis59.fr

ORDRE D'OPÉRATION N° 2018 - XXX

Lille, le

Objet : Exercice PPI

P.J. : Plans

1 - Présentation générale :

Date		Mardi 17 Avril
Horaires		8 h – 12 h
Nature de l'exercice		Plan Particulier d'Intervention
Organisation	:	Préfecture
Commune(s)	:	HAULCHIN
Lieu(x)	:	Etablissement Pétrolier du Valenciennois (E.P.V)
Adresse(s)		Avenue de l'Europe
Informations sur le site		Entreprise de stockage et distribution de produits pétroliers en réservoirs aériens. Site SEVESO Seuil Haut. Le site est autonome sur les scenarii relatifs aux liquides inflammables depuis l'installation d'un système d'extinction automatique.
Informations SDIS	:	ETARE nº 40 077 – Parcellaire Nº 12842B1
Thème		Fuite d'hydrocarbure sur un réservoir aérien - Formation d'un nuage gazeux aboutissant à un UVCE dont les dégâts provoquent un déversement massif suivi d'un feu de cuvette.
Conditions météorologiques	:	Réelles

Déclenchement		Le déclenchement de l'exercice sera effectué par un appel au CTA Le Quesnoy, vers 8h30, selon la procédure d'alerte décrite dans le POI. Le CTA Le Quesnoy procédera au déclenchement des secours par téléphone, précédé de la mention « EXERCICE, EXERCICE, EXERCICE » (officiers et engins prévus).	
Déroulement		Petit paragraphe résumant le scénario ou déroulement non divulgué.	
Fin d'exercice	:	Sur ordre du CDS armant le COD.	
Objectifs	:	 Vérifier la pertinence du déclenchement de l'officier de liaison, S'assurer de la continuité de la liaison entre le COS et le DOI, bien que l'entreprise soit passée en statut d'autonomie, Évaluer la montée en puissance de l'intervention et le bon fonctionnement de la chaîne de commandement, dans le cadre du PPI. 	

2 - Dispositions prises par le SDIS - Moyens humains et matériels :

Engins / Fonctions	Effectif	Grades	Noms	Lieu de RDV	Horaire	État Titan
VPC Denain	0/0/2					
COS CDS	1/0/0					
Chef PC	1/0/0					
Officier Action	1/0/0					
Officier Renseignement	1/0/0					
Officier Moyens	1/0/0					
Officier Anticipation	1/0/0					
Officier SIC	1/0/0					
CDS au COD	1/0/0					
CDG COD	1/0/0					
TOTAUX	9/0/2					
DIREX SDIS						
Observateur(s)						
Animateur(s)						

Réseau de communication : Fréquences réelles ou Fréquences attribuées					
- CDT :	- TACT 1/2	: Fréquence spécifique Observateurs			
- OPE :	- TACT 3/4	: Fréquence spécifique Animateurs			

- 3 - Consignes CTA / CODIS / CIS:

3.1 - Consignes particulières :

- RAS.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE

ORGANISATION DU COMMANDEMENT

Circulaire du 12 Janvier 2011

Articulation entre le POI, l'intervention des services de secours publics et la planification Orsec afin de traiter les situations d'urgence dans les installations classées

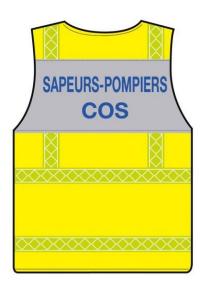
Note opérationnelle n°2015-17 – SDIS 59

Le COS

Peut être:

- Un chef d'agrès pour un engin
- Un chef de groupe pour (2 à 4 engins)
- Un chef de colonne pour (2 à 4 groupes d'engins)
- Un chef de site (jusque 4 colonnes)
- → officier sapeur pompier
- → conseil du DOS, il est sous son autorité
- → appuie le DOS dans la gestion stratégique de la crise
- → apporte les éléments d'expertise lui permettant de prendre les décisions adaptées à la
- → coordonne l'action de l'ensemble des services sur le terrain, pour faire cesser la crise







Le DOS



Chargé de la police municipale

Met en œuvre

- Les premières mesures d'urgence : Alerter, mettre en sécurité, évacuer, ravitailler, renseigner les autorités, communiquer ...
- Les mesures de sauvegarde de la population : évalue la situation, remets en état les infrastructures, reloge, soutient les sinistrés ...)

Il mobilise les moyens publics et privés sur son territoire de compétences Responsable de la préparation , de l'organisation et du déclenchement des opération de secours en cas d'accident collectif survenant dans son département et nécessitant la mobilisation de moyens importants

Il est DOS dans les cas suivant :

- Le Maire fait appel au représentant de l'Etat
- Le Maire s'est abstenu de prendre les mesures nécessaires
- L'évènement concerne plusieurs communes
- Mise en œuvre des dispositions Orsec

Il dirige et coordonne l'ensemble des intervenants

Le DOI

- c'est l'exploitant (ou son représentant) chargé de la sécurité des ces installations
- met en œuvre la réponse opérationnelle qu'il a préalablement élaboré

Evènement contenu dans l'établissement

Gestion avec les moyens privés

- L'exploitant est responsable de son organisation interne décrite dans son POI
- Pas de DOS

Evènement nécessitant les moyens de secours publics

- Binôme « exploitant pouvoirs publics »
- DOS par autorité de police compétente
- Exploitant sous l'autorité du COS
- En charge de la gestion des moyens privés qu'il a mobilisé
- Conseiller technique

Information en cas d'évènement accidentel

- Déclaration obligatoire dans les meilleurs délais des accidents ou incidents (inspections des IC)
- Information des mairies, préfecture et services de secours
- Remontée et suivi de l'évolution de l'évènement (veille opérationnelle, anticipation)

Mise en œuvre opérationnelle



Demande d'un officier de liaison au PC exploitant



Officier de niveau « chef de colonne » (Il n'assume pas la fonction de COS – pas de mission de contrôle du POI)

- TRANSMET LES INFORMATIONS au Cta/Codis
- RENSEIGNE L'EXPLOITANT sur les moyens qu'il peut solliciter auprès du SDIS et transmet la demande au CTA/CODIS au besoin
- FACILITE la montée en puissance, et coordonne les premiers moyens engagés

Demande d'intervention des moyens du SDIS



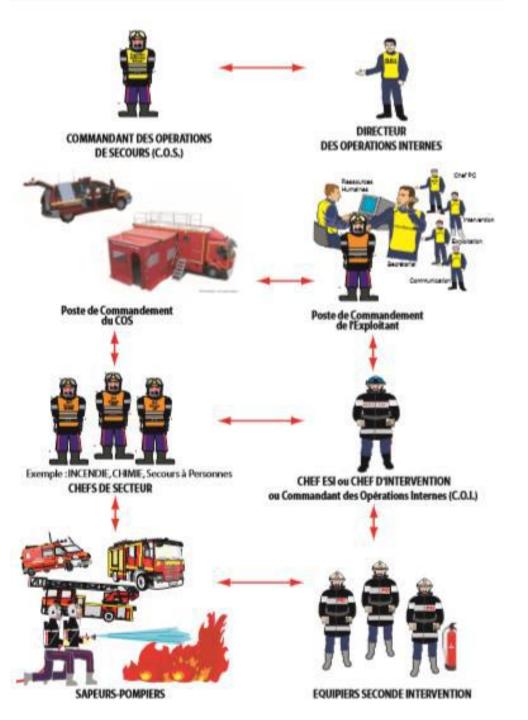
Déclenchement des moyens prévus dans l'ETARE L'officier SP prend le COS (à l'arrivée des premiers moyens du SDIS)

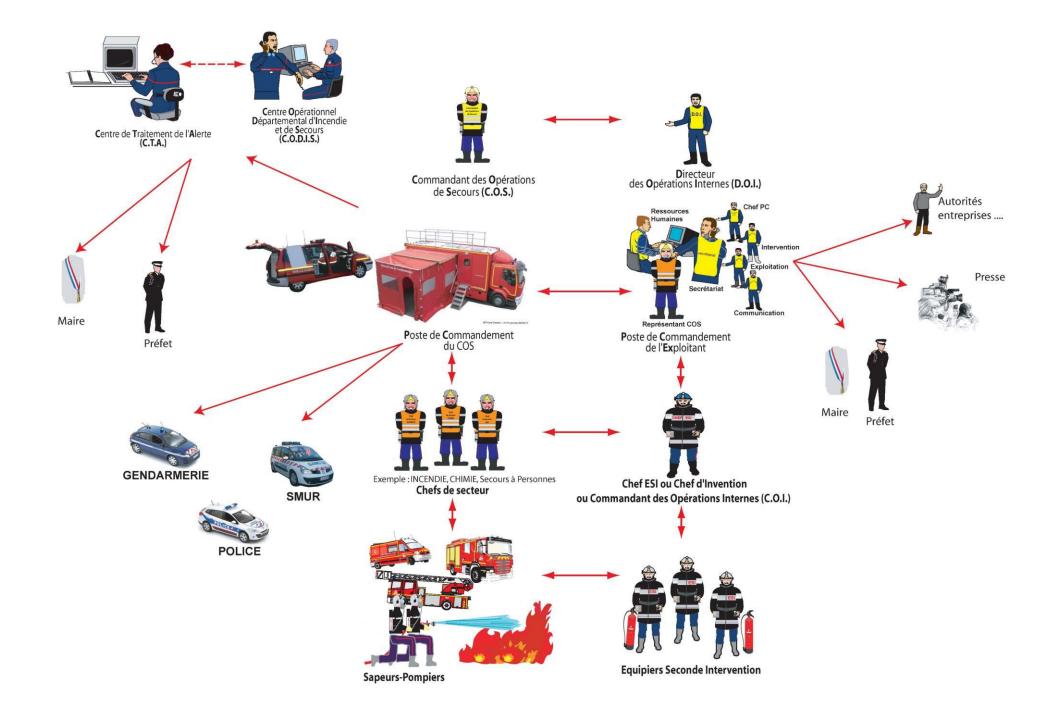
Le DOS est assuré par le Maire ou le Préfet

Le chef d'établissement sous l'autorité du COS reste en charge de la gestion des moyens privés qu'il a mobilisé et de la mise en sécurité des installations

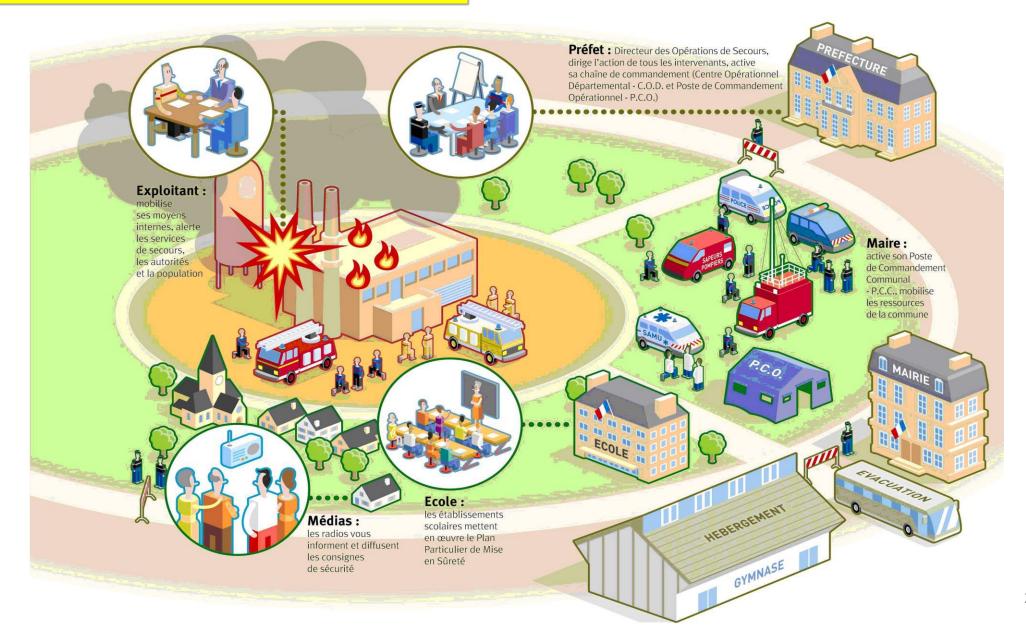


- → Le DOI est placé sous l'autorité du COS, il est le conseiller technique privilégié du COS
- → Toutes les actions visant à agir sur le installations (arrêt, mise en sécurité ...) sont relaissées en étroite collaboration entre l'exploitant et le COS
- → Le DOS valide toutes les actions à mener
- → L'officier qui se présente sur les lieux avec ses moyens doit clairement indiquer sa prise de fonction de COS au chef d'établissement
- → Si l'officier assurait auparavant les fonctions « d'officier de liaison », sa prise de fonction de COS intervient à l'arrivée des premiers moyens du SDIS





Articulation entre les acteurs



NOS OUTILS DE COMMANDEMENT

Le cadre d'ordre

1° Le SOIEC : Niveau Chef d'Agrès / Chef de Groupe :

S = SITUATION : Quoi ? Où ? Par où ? 🛽 Caractéristiques du sinistre

O = OBJECTIF : Quoi faire ? ☑ Définition des enjeux

I = IDEE DE MANŒUVRE : Comment faire ? ② Définition des actions

E = EXECUTION : Avec quoi ? ① Définition de la sectorisation

C = COMMANDEMENT : Quelles règles ? 2 Définition du cadre

M = MESURE DE SECURITE : Quels risques ? ② EPI, EPC, lecture du feu ...

• 2° Le SAOIELC : Niveau Chef de Colonne et + :

A = ANTICIPATION

Analyse du risque, situations envisageables « JE PREVOIS »

L = LOGISTIQUE 2 Capacité du personnel (eau, nourriture ...), matériel spécifique

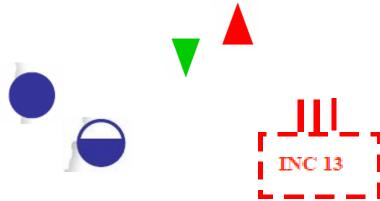
Un outil géographique : La SITAC

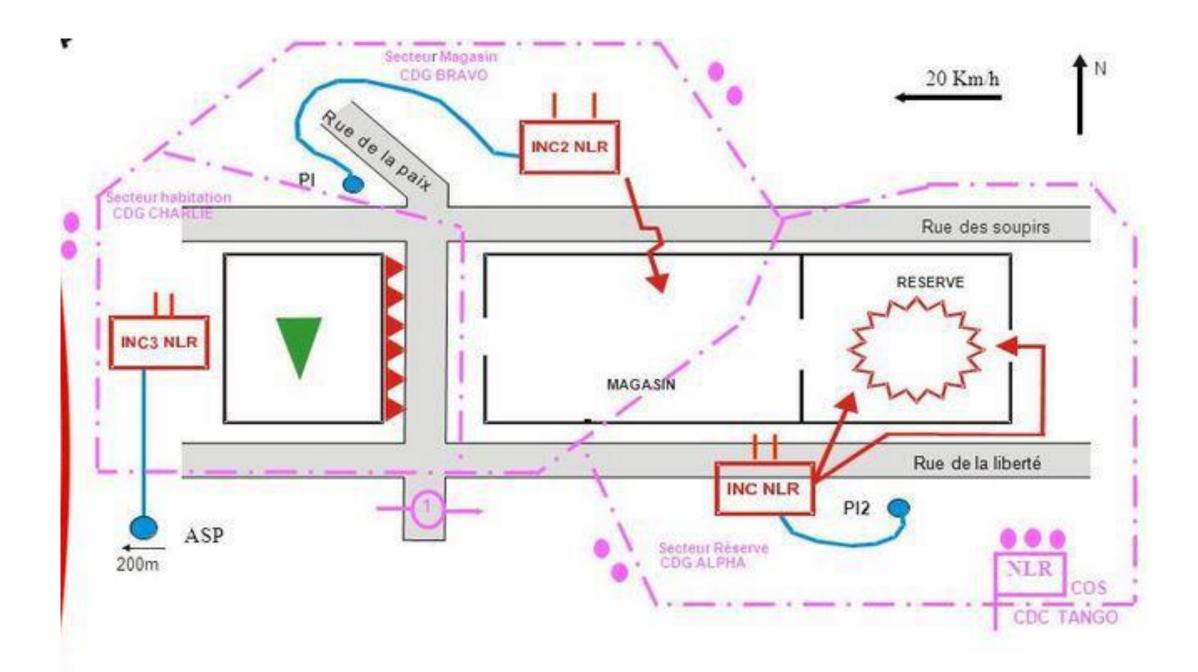
La **SITUATION TACTIQUE** permet de schématiser graphiquement et de façon dynamique l'intervention en mettant en avant :

- Les cibles et les sources
- Les cheminements
- Les prises d'eau (pérennes, non pérennes, ravitaillement ...)
- Les actions en cours (attaque, protection, reconnaissances ...)
- Les moyens engagés (SP, de commandement, non SP ...)
- La sectorisation (fonctionnelle ou géographique)
- Les données contextuelles



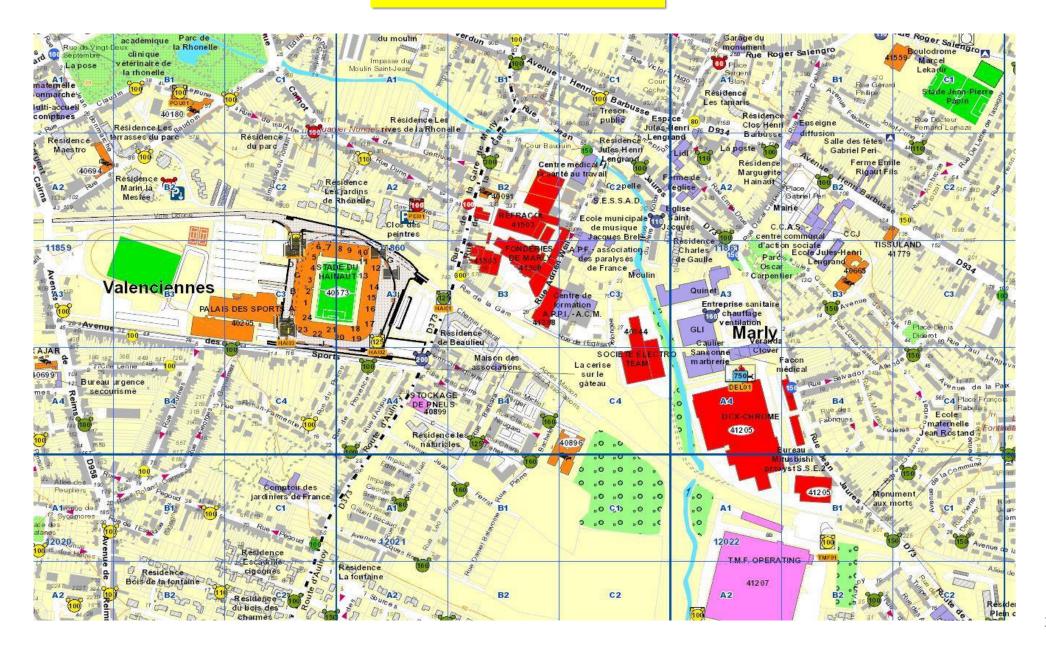




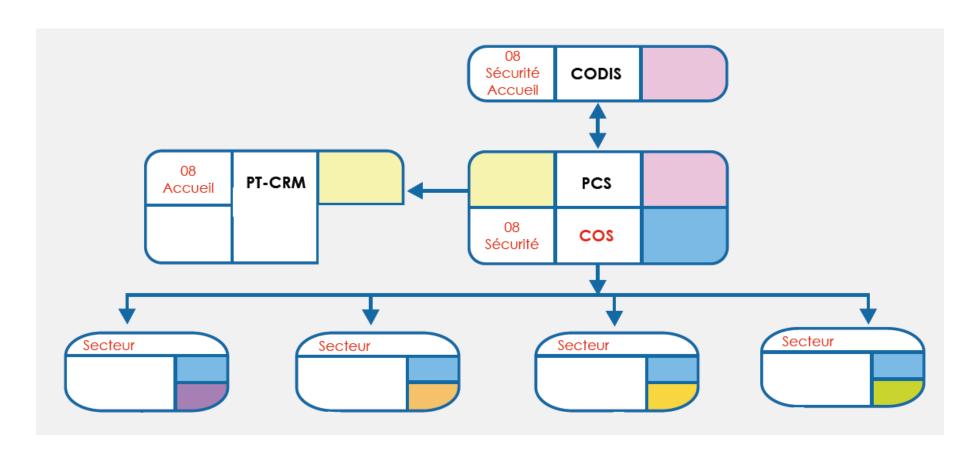


Date:	Conga Namine	: Interveni	Turn :	
				MOYENS LOGISTIQUES
				LOGISTIQUES
				COMMANDEMENT
				N 1000 000 000 000 000
SITUATION	ANTICIPATION	OBJECTIF	IDEE DE MANŒUVRE	EXECUTION
age of the same of				
2				
,				
2				
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
ğ				
Personnes				

E PARCELLAIRE



L'OCT = L'ORDRE COMPLEMENTAIRE DE TRANSMISSION





LES VEHICULES



Localisation:

VLC Aulnoyes

VLC Valenciennes

VLC Dunkerque

VLC Lille Bouvines

VLC Douai

VLC Caudry

Missions:

Permet au COS de disposer de matériel spécifique (portatif, caméra thermique, matériel GOC, tableau, chasubles ...)

Personnel:

1 SP chef d'agrès tout engin

1 SP opérateur TRS1





Localisation:

VPC Denain → G4

VPC Lille Bouvines
VPC Gravelines

Mission:

Engagement sur une zone d'intervention étendue Intervention de longue durée Intervention complexe, avec plusieurs domaines ou spécialités Intervention médiatique

Contrainte : Surface au sol 10X10

Personnel (min):
3 SP opérateurs TRS1
Officier SIC
Officiers Renseignements
Officier Moyens

LES FONCTIONS OFFICIERS



(prise en compte des moyens engagés, rédaction et suivi de l'OCT, suivi et engagement des moyens à la demande du COS)

Officier ANTICIPATION

(analyse la situation, propose des situations envisageables, élabore des idées de manœuvres, rédige les tâches à accomplir, s'appuie sur les experts et spécialistes)

PC COS

Officier RENSEIGNEMENTS

(recueille les informations, analyse la zone d'intervention, dessine et actualise la SITAC, prépare le messages du COS, transmet les consignes au terrain, et remonte les informations au CODIS)

Officier ACTION

(mise à jour de la SITAC, traite les demandes de terrain et rend compte au chef PC)

Merci de votre attention

